

ASSEMBLÉE NATIONALE28 novembre 2022

JURIDICTION SPÉCIALISÉE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES - (N° 346)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1

présenté par
M. Pradié**TITRE**

Au titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« une juridiction spécialisée aux »

les mots :

« un pôle spécialisé dans les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Modification du titre pour clarifier les modifications induites par la proposition de loi.